

Rénovation Bac Professionnel « Technicien Conseil Vente, Univers Jardinerie »

Fiche argumentaire : Le végétal et le conseil

Sujet :

Le végétal au cœur de la formation Bac Pro vente TCV Univers Jardinerie

Enjeu :

Répondre aux attentes en terme de compétence d'un emploi de vendeur conseil jardinerie, avec une expertise affirmée dans le domaine du végétal en intégrant une démarche éco-citoyenne dans un contexte de transition écologique.

Contexte :

Avec l'évolution de la formation du baccalauréat professionnel Technicien Conseil Vente qui réaffirme sa spécificité végétale, l'enseignement doit s'appuyer sur le cadre réglementaire suivant :

- LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.
- LOI n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.
- Objectifs de Développement Durable, ou ODD, définis par la FAO
- LOI LABBE n° 2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national, conduisant à l'arrêt de la vente de produits phytopharmaceutiques aux particuliers, à compter du 1^{er} janvier 2019

- NS DGER/SDPFE/2017-310 05/04/2017 modalités de délivrance de l'attestation reconnaissant l'acquisition de blocs de compétences.
- NS DGER/SDRICI/2020-68 du 30/01/2020, enseigner à produire autrement, pour les transitions et l'agroécologie (Plan EPA 2).

- Accord cadre Ecophyto Jardinier amateur 2010 & Avenant Biocontrôle 2013 (ECOPHYTO JEVI)

Points marquants :

Les connaissances nécessaires à l'expertise végétale et aux produits associés sont en adéquation avec l'emploi visé par le diplôme, à savoir **conseiller vendeur** en jardinerie.

Le végétal :

L'appropriation des gammes de végétaux s'appuie sur un apprentissage progressif de la connaissance des végétaux au travers de la biologie-écologie, de l'agronomie et des sciences et techniques

horticoles. Les études de cas contextualisés, dans lesquelles la démarche de diagnostic permet de répondre au besoin d'un client adossé à la formulation du conseil est le postulat pour la mise en œuvre des enseignements de ce module.

La connaissance du végétal en lien avec la biologie-écologie sera mis au service des apprentissages permettant de viser la capacité « Maintenir les végétaux à l'état marchand ».

Les produits associés :

Pour accompagner le choix du client dans une perspective de durabilité, marquée en particulier dans le domaine jardinerie, par la loi Labbé, il s'agira de développer les connaissances relatives aux méthodes alternatives de phytoprotection dont les produits de bio-contrôle (UAB, PNPP, SDN), en privilégiant une entrée par des situations concrètes.

Enfin, les connaissances de différents produits (substrats, amendements, fertilisants, paillages, etc...) seront appréhendées dans les enseignements en lien avec les méthodes alternatives de jardinage, au travers d'études de cas contextualisés.

Conséquences sur l'évaluation et sur la formation :

Afin de répondre à l'approche capacitaire de la formation et en particulier au mode d'évaluation contextualisée de l'E7, il conviendra de :

- privilégier une approche pluridisciplinaire associant les disciplines techniques et scientifiques (SESGC, STH, biologie-écologie),
- favoriser une organisation pédagogique privilégiant une pédagogie inductive, en y associant l'exploitation de l'établissement, la jardinerie-école et/ou les espaces de vente qui peuvent lui être dédiés, pour la mise en œuvre de situations contextualisées.
- s'appuyer sur les séquences vécues en milieu professionnel (PFMP) et visites dans les entreprises du secteur de la jardinerie et du secteur horticole.
- accompagner les apprenants vers l'acquisition d'une autonomie, en diversifiant les modalités pédagogiques par l'utilisation de différents outils et/ou supports, notamment numériques (outils d'identification des végétaux, outil d'aide à la décision, catalogue numérique, etc..).